

bureau ouvert jusqu'à ce que l'on pût lui nommer un successeur, offrant d'envoyer un messenger à Emerson pour offrir au bureau d'inscription la démission de M. Battan, par l'entremise de M. McFadden, offrant de plus de demander aux Galiciens de retourner chez eux et de ne pas revenir avant le mercredi, alors que le successeur de M. Battan pourrait être installé; que M. Battan n'a pas voulu consentir à cet arrangement, mais a annoncé la fermeture définitive du bureau d'inscription, qui ne devait plus être ouvert en tant que cela le concernait lui-même; qu'à ce moment, au moins 125 Galiciens étaient présents et attendaient l'occasion de s'inscrire, plusieurs étant venus à pied de 10 à 20 milles;

6. Que le bureau d'inscription n'a plus été rouvert avant près de 4 heures de l'après-midi du mercredi 27 (nul avis n'ayant été donné de l'heure où il serait rouvert), alors que M. John McColl, d'Emerson, un chaud partisan des conservateurs, est arrivé au bureau pour y continuer le travail d'inscription;

7. Que j'étais présent à la réouverture du bureau d'inscription et qu'en examinant le registre j'ai découvert que les noms des quatre Galiciens qui avaient demandé à être inscrits le lundi n'avaient pas été inscrits sur le registre, comme l'avait promis M. Battan lorsqu'il était secrétaire d'inscription. Que sur ce, j'ai demandé à M. McColl, en présence de M. Battan, d'inscrire ces noms sur le registre et qu'il a refusé de les y inscrire. J'ai aussi demandé à M. Battan de faire ces inscriptions et il a refusé de le faire, parce que les registres n'étaient plus en sa possession;

8. Que, nonobstant le fait que le bureau d'inscription avait été fermé plus de deux jours le secrétaire d'inscription l'a fermé à 10 heures le samedi soir, 30, refusant de prolonger le délai pour l'inscription, tel que le prescrit la loi électorale en cas d'interruption;

9. Que quelques-uns seulement des 125 Galiciens présents lors de la fermeture du bureau, le lundi, sont revenus pour s'inscrire, n'ayant pas été avertis que le bureau serait rouvert;

10. Qu'un certain nombre sont venus en voiture de 20 à 30 milles au tribunal de révision à Emerson, ont subi avec succès l'épreuve de lecture devant l'officier reviseur et ont, par lui, été inscrits sur la liste;

11. Qu'à mon avis, si le bureau d'inscription n'eût pas été fermé, de 50 à 100 autres Galiciens qui avaient le droit de voter auraient été inscrits.

Et je fais cette déclaration formelle croyant consciencieusement qu'elle est vraie et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment et en vertu de la loi fédérale de 1893 sur la preuve.

M. STAPLES : Quelle est la date de la déclaration ?

M. BURROWS : L'inscription a eu lieu le 25 mai 1903.

M. W. J. ROCHE : L'honorable député voudra-t-il nous dire qui a nommé les secrétaires d'inscription ?

M. BURROWS : Je l'ignore, mais je crois que c'est l'honorable D. H. McFadden.

M. W. J. ROCHE : Ce sont les juges.

M. BURROWS : Mais je puis dire à mon honorable ami quelque chose qu'il sait, mais qu'il préférerait ne pas entendre dire en cette Chambre : c'est que ces Galiciens étaient en faveur du parti libéral et que s'ils eussent eu l'occasion d'être inscrits sur la liste, l'honorable D. McFadden aurait été battu. Il a échoué aux élections générales suivantes grâce au fait, que ces gens ont pu voter et il est aujourd'hui hors de la politique militante.

M. W. J. ROCHE : En ce temps-là, la première loi était en vigueur, la loi que l'honorable député et ces collègues trouvaient excellente et en vertu de laquelle les secrétaires d'inscription étaient nommés par les juges.

M. BURROWS : Cela ajoute encore plus de force à notre argument car, si les gens n'ont pu se faire inscrire lorsqu'on leur donnait six jours de délai, qu'arrivera-t-il lorsqu'ils n'auront qu'un seul jour pour s'inscrire comme à présent ?

J'ai ici un extrait du "Telegram", de Winnipeg, en date du 2 juin 1905 et qui parle de l'inscription à Winnipeg. Cela se lit comme suit :

La poussée était telle avant l'arrivée des constables qu'il était impossible de sortir par la porte. Des douzaines d'hommes sont sortis en sautant par les fenêtres en arrière d'une hauteur d'environ 7 pieds. A dix heures moins le quart les gens continuaient à arriver et lorsque les portes ont été fermées à dix heures, il ne restait plus qu'une dizaine d'hommes dont les papiers n'étaient pas complétés, sur les centaines qui avaient assiégé le tribunal durant la soirée.

Les inscriptions à Saint-Boniface n'ont pas été nombreuses, mais le soir il y a eu une foule assez considérable, et l'on estime que de 50 à 75 électeurs se sont vu refuser l'entrée.

J'ai ici un extrait du "Free Press" de Winnipeg, en date du 7 juin 1905, qui parle des distances que les gens ont dû parcourir pour se faire inscrire. Cela se lit comme suit :

Le "Free Press" a déjà relaté les faits relatifs au collège électoral d'Emerson, mais ils méritent d'être résumés. Les électeurs de Sprague, Vassar et d'autres endroits dans l'est du comté sont obligés de prendre le train pour se rendre à Winnipeg et se rendre de là à Emerson pour s'inscrire, car, vu l'existence de la grande savane qui traverse toute l'étendue du comté et qu'on ne saurait traverser sans avoir des ailes, il est impossible de se rendre directement au bureau d'inscription. L'électeur de l'extrémité est d'Emerson est obligé de parcourir 160 milles en chemin de fer, de payer \$7 pour son billet sans compter ses frais d'hôtel à Winnipeg, et ses repas en route et de perdre trois jours de son temps afin de s'assurer le droit de vote.

Le journal ajoute :

Dans les circonscriptions situées autour des lacs Winnipeg et Manitoba, les distances qu'il